

## FICHE TECHNIQUE Salle des Fêtes

### **Renseignements administratifs :**

Mairie de Vourles  
26 rue Bertrange Imeldange  
69390 VOURLES  
Tél. : 04 78 05 12 05  
Fax : 04 72 31 06 98

**La salle :** Impasse Marie Pitiot  
69390 VOURLES

**Responsable :** M Philippe MANCINI – Tél. 06.77.64.67.97 – Courriel : [servicetechniques@vourles.fr](mailto:servicetechniques@vourles.fr)

### **Renseignements techniques :**

- Nombre maximum de personnes debout : 180
- Nombre maximum de personnes assis : 150
- Parking : les occupants sont invités à se garer sur le parking de la salle des sports, situé rue Louis Querbes. Une place pour personne à mobilité réduite est située devant l'entrée de la salle des fêtes.
- Horaires d'utilisation : de 8H00 à 3H00 maximum le week-end
- Horaires de réservation :
  - 1 journée : 8H00 à 18H00
  - 2 jours : du samedi 8H00 au dimanche 18H00
- Matériel mis à disposition : 30 tables rectangulaires 70cm par 1,80 mètres, 2 chariots, 170 chaises en plastique marron et pieds noirs, 1 diable.  
Le matériel de sonorisation ainsi que la vaisselle ne sont pas fournis.  
L'écran ne pourra être utilisé que par un accord donné par la Mairie.
- Equipements : téléphone, extincteur.
- Locaux annexes mis à disposition : cuisine (bac évier, four, plaque chauffante, étuve, lave-vaisselle, frigo, 2 tables en inox), bar, trois toilettes (homme, femme et handicapées), un local technique, une régie non accessible sauf accord de la mairie, un vestiaire (avec 3 portants), scène, loge et patio.
- Poubelles : il est demandé à chacun de déposer dans les poubelles prévues à cet effet les bouteilles d'eau, papiers et autres détrit. Le tri sélectif des déchets doit impérativement être respecté. Le verre est à déposer dans le container situé place Jean de Pascal.

### **Utilisation de la salle :**

**Remise des clés :** l'occupant doit prendre rendez-vous avec M. MANCINI 15 jours avant la manifestation. Le rendez-vous doit être fixé au plus tard le vendredi 15H00, précédant la location. La salle ne pourra être utilisée que pendant les horaires accordés par le Maire.

**Etat des lieux :** l'inventaire et l'état des lieux sont faits dans la matinée suivant la clôture de la manifestation par le responsable désigné par la commune, en présence de l'utilisateur.

### **En cas d'urgence :**

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

N° d'astreinte mairie (en cas d'incident grave : coupure électrique générale, panne de gaz, inondation...) : 06.75.38.35.83

SAMU : 15

Centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11